**Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement de l’Aéroport Roissy-CDG (PPBE)**

***Toujours plus de nuisances sonores, la santé des riverains est en jeu***

***Exprimons notre colère !***

**PPBE 2016-2021: Un Bilan alarmant**

* La population exposée à un dépassement de la valeur limite Lden 55 a augmentée de 23% de jour et de 80% la nuit. En 2019 l’étude de Bruit-Parif indique que le bruit lié aux mouvements d’avions la nuit amputent la durée de vie en bonne santé de 3 ans pour la population exposée.

Non seulement il n’y a eu aucune baisse du nombre d’habitants impactés de jour comme de nuit autour de Roissy CDG mais pire, l’augmentation du trafic aérien (hors périodes Covid) et donc les nuisances sonores subies par les riverains dépassent les prévisions : C’est un échec insupportable pour le PPBE 2016-2021

**PPBE 2022-2026 : Encore plus de trafic et de bruit !!!**

Le projet de PPBE 2022\_2026 (Plan Prévisionnel du Bruit dans l’Environnement) est soumis à consultation publique du 20 janvier au 22 mars 2022 :<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2571>.

* La surface impactée par le bruit située dans le projet de PPBE 2022-2026 augmente de 17 %. De plus cette surface est sous-estimée puisque les CSB (Cartes Stratégiques du Bruit) ne prennent pas en compte les valeurs guides d’impact du bruit sur la santé préconisées par l’OMS (Organisations Mondiale de la santé).
* Contrairement aux directives européennes (2002/49/CE) les CSB ne tiennent pas compte du bruit cumulé de Roissy CDG et du Bourget.

**Obligatoire, ce projet de PPBE n’est pas en conformité**

Aucun objectif concret de réduction du bruit n’est fixé !!Au quotidien les aides à l’insonorisation ne règlent rien des conséquences sanitaires des multiples mouvements d’avions.

Jusqu’où iront le gouvernement et les lobbies de l’aérien enfermés dans leur logique économico-financière du « capitalisme mondialisé » au mépris de la souffrance imposée dans la vie des habitants ?

**Sortir de l’idéologie libérale et du Business !!**

Au nom du « marché et du business » les activités de Roissy CDG impactent la qualité de vie, le vivant et la santé de 1,4 millions de riverains franciliens ! **2%** des français les plus riches **utilisent 50%** des places d’avions ! Les riches, ceux qui polluent doivent payer davantage. Des compagnies aériennes font voyager leur flotte à vide pour conserver leurs créneaux !!!

Le rapport du GIEC (août 2021) sur le réchauffement climatique alerte sur l’urgence de la situation. **Il faut des mesures, radicales, transformant amplement le système.**

**Utilisons autrement les moyens financiers** dont disposent l’économie française et les compagnies aériennes pour réaménager le territoire.

La pandémie a fortement réduit le trafic aérien avec les conséquences pour l’emploi et le budget des familles. Au regard de bouleversement climatique, des conséquences pour le vivant et la biodiversité, l’absence de choix contraignants lors de la COP 26 à Glasgow (Nov. 2021), **les éco-gestes individuels ne pourrons suffire !**

Pour les nouvelles générations il faut élaborer ensemble des solutions sociales, économiques et environnementales. Un autre aménagement du territoire plus écologique est indispensable notamment en Ile de France.

Pour alléger le trafic routier et le nombre de camions dans la circulation routière, des zones logistiques comme Garonor et Roissy CDG peuvent être transformées en plate- forme de transports multimodal (ferroutage ; remorques sur trains avec infrastructures spécifiques). Ces choix permettraient de réduire les émissions de CO2, de sortir de l’asphyxie routière, d’offrir des possibilités de formation et reclassement concrets pour les salariés impactés par les deux ans de crise sanitaire et l’effondrement du trafic aérien.

**Pour un PPBE soucieux de la qualité de vie** des Franciliens survolés pour sortir du bruit persistant et de ses impacts sanitaires nous exigeons:

* La prise en compte des dernières valeurs-guide servant à évaluer les niveaux de bruit et préconisées par l’OMS en 2018,
* Le plafonnement du trafic de Roissy à 500 000 mouvements annuels (680 000 proposés dans le PPBE),
* Le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels (moins 50%) entre 22h et 6h du matin, comme à Francfort, Heathrow, Madrid...
* L’adoption d’un échéancier de réduction du trafic dans l’objectif d’aboutir à un couvre-feu (aucun mouvement) entre 22h et 6h avant 2030. Transfert de l’activité répondant aux besoins du trafic Fret vers la plateforme de Vatry (Marne- 80 kms de Roissy CDG) déjà utilisée par les compagnies aériennes Chinoises.

**L’ensemble des pouvoirs publics sont interpellés et portent la responsabilité de la situation.** Un autre avenir, un environnement respectueux de notre santé dépend de la mobilisation citoyenne.

**Pour toutes ces raisons nous serons du rassemblement devant la préfecture de Cergy le jeudi 20 janvier 2022 à 11heures.**

Pantin, le 15 janvier 2022

Contact : Jean Marie BATY tél : 06 70 80 93 15

Email: mnle-93@orange.fr

Vous pouvez nous retrouver sur Facebook : [*MNLE 93*](https://www.facebook.com/MNLE-93-1735606453317837/) ou sur notre site internet : [MNLE](http://www.mnle.fr/les-comites/mnle93/)